

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - **ATHIS-MONS** **sncta**

SYNDICAT NATIONAL
DES CONTRÔLEURS
DU TRAFIC AÉRIEN

Continuer au cap

SUITE AU LARGE SUIVI DU MOUVEMENT DE GREVE LANCE A L'APPEL DE NOTRE SYNDICAT, LE MINISTRE DES TRANSPORTS A ENFIN PROPOSE UNE METHODE DE NEGOCIATION ET UN CALENDRIER SATISFAISANTS. CES ANNONCES VONT DANS LE BON SENS, CE QUI NOUS A DONC CONDUITS A LEVER LE PREAVIS DES 16,17 ET 18 AVRIL.

Elles suscitent néanmoins des interrogations, voire même des inquiétudes, chez certains de nos collègues. Aussi nous souhaitons d'abord vous rassurer tous : **non, le SNCTA ne casse ni la DGAC, ni notre appartenance à la fonction publique, ni la logique protocolaire.** Nous voulons simplement mettre en place un processus de dialogue social plus réactif, basé sur le principe de subsidiarité, afin de prendre au mieux en compte les besoins propres à chacun. Cette méthode privilégie une négociation au niveau national le plus proche des intéressés, et donc à tout niveau inférieur au niveau de celui de la DGAC lorsque cela est possible (niveau du corps ou niveau du service à compétence nationale), tout en conservant le niveau DGAC pour les sujets transverses. Le protocole DGAC sera l'agrégation du fruit de ces négociations et restera rythmé par le calendrier budgétaire de l'Etat.

Accord métier et protocole DGAC ne sont pas incompatibles la preuve :

Le 24 juin 2006, le gouvernement et le SNCTA signent l'accord licence (PC pour tous, création d'un 4^{ème} grade à l'indice terminal HEA3,...)

Le 26 octobre 2006, le gouvernement, le SNCTA et la CGT signent le protocole social DGAC 2007-2009.

La logique protocolaire telle que nous la connaissons jusqu'à aujourd'hui, nous l'avons inventée et portée jusqu'à très récemment. Depuis sa création en 1988, et jusqu'en 2010, le SNCTA a assumé cette logique d'accord avec la direction, rejoint tantôt par l'un, tantôt par l'autre, mais rarement la majorité... Pourtant avec du recul, qui peut se plaindre des divers protocoles ? Mais depuis 2010, et la loi de modernisation du dialogue social (une loi votée sous la Présidence Sarkozy et voulue par certaines grandes centrales syndicales dont la CGT), **cette logique protocolaire nous a été confisquée.** Il faut en effet désormais la signature d'un ou plusieurs syndicats représentant au moins 50% des personnels à l'échelle de la négociation pour qu'un accord soit valide. Cet état de fait conduit les pouvoirs publics à préférer le dialogue avec les « confédérations » plutôt qu'avec les syndicats « métier » (c'est d'ailleurs pour cela que cette loi a été accueillie favorablement par certains).

Avec une règle appliquée de la sorte à l'échelle de la DGAC, quelle marge de manœuvre pour un syndicat, fut-il majoritaire au sein des ICNA, s'il pèse moins de 20% des voix dans notre grande maison ? **Des sujets essentiels concernant notre cœur de métier et pouvant directement impacter la sécurité se voient ainsi relégués au second plan, voire ignorés**, ainsi qu'on en perçoit déjà les signes au sein d'une DGAC qui semble oublier petit à petit ses missions premières. Non, le contrôle aérien ne peut être dilué dans une nébuleuse bureaucratique, ni se satisfaire d'une gestion à la petite semaine ! Il en va, excusez du peu, de la sécurité des vols et des populations survolées...



Avec l'ancien mode de représentativité, FO qui a recueilli 3% des suffrages chez les ICNA 'pesait' autant que le SNCTA (50% des voix du collège ICNA) car leur représentativité au niveau DGAC est similaire (SNCTA 19 %, FO 18%).

Pour ces raisons, **SNCTA ne peut plus se satisfaire d'une négociation sociale à la seule échelle de la DGAC.** Nous avons donc dû rechercher un nouveau mode de dialogue social, comme les pilotes (ou les journalistes) avant nous. Cette nouvelle méthode organise le dialogue d'une manière différente que celle négociée par les confédérés mais ne sort pas pour autant du cadre des textes réglementaires. Nous la défendrons bec et ongles car elle nous rend la possibilité de négocier et de valider des accords majoritaires au sein de la profession, et nous permet ainsi de continuer à être moteurs pour garder notre destin en mains.

Alors, ICNA, en cette période de turbulences, restez mobilisés afin que cette avancée majeure mise sur la table par le Ministère ne reste pas sans suites.

Les ICNA doivent être au cœur des négociations à venir concernant notre organisation du travail, nos licences, nos retraites !

Le SNCTA maintient jusqu'à nouvel avis son préavis de grève des 29, 30, 1er et 2 mai afin de rappeler aux pouvoirs publics sa détermination.

